

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 4 avril 2019

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 21
excusés : 6 dont 4 procuration
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Budget Primitif 2019

3-1. Vote du Budget Primitif 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les principaux agrégats du Budget Primitif 2019, élaboré par la Municipalité, ont été présentés en séance le 7 mars 2019 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'appui du rapport d'analyse détaillant les orientations budgétaires et portant sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La procédure d'adoption du budget peut être décomposée en deux phases :

1. la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;
2. la fixation des taux d'imposition des taxes locales.

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 29 mars 2019, à savoir :

- une note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;
- un extrait de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 de la commune de VILLAGE-NEUF, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2019	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 574 000,00 €	5 574 000,00 €
Opérations réelles	4 617 000,00 €	5 131 333,86 €
Opérations d'ordre	957 000,00 €	16 000,00 €
Résultat reporté	-	426 666,14 €
Investissement	3 198 000,00 €	3 198 000,00 €
Opérations réelles	3 176 000,00 €	887 194,65 €
Opérations d'ordre	22 000,00 €	963 000,00 €
Résultat reporté	-	1 347 805,35 €
Budget total	8 772 000,00 €	8 772 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- ↪ vu la délibération du 7 mars 2019 approuvant le Compte Administratif 2018 et décidant de prélever la somme de 499 194,65 € de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- ↪ vu le rapport présenté au Conseil Municipal le 7 mars 2019 portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- ↪ à l'unanimité des voix ;
- approuve le Budget Primitif 2019 de la commune de Village-Neuf arrêté en dépenses et en recettes à :
 - ⇒ 5 574 000 € en section de fonctionnement ;
 - ⇒ 3 198 000 € en section d'investissement ;
- arrête à 697 000 € le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement, pour couvrir les dépenses de la section d'investissement en sus des dotations aux amortissements et des autres produits imputables à la section d'investissement.

 Pour extrait conforme :
 Village-Neuf, le 9 avril 2019

Le Maire :

Acte certifié exécutoire
 A compter du 9 avril 2019

Village-Neuf, le 9 avril 2019



Le Maire :
 Bernard TRITSCH



Bernard TRITSCH